

TROPHÉES DE LA COM. SUD-OUEST

Trophées de la Com. Sud-Ouest EDITION 2023

RÈGLEMENT DU CONCOURS ÉTUDIANTS



Depuis 2013, l'APACOM et le Club de la Com coorganisent les Trophées de la Com. Sud-Ouest, qui ont lieu tous les ans. L'organisation est pilotée en alternance par l'un des réseaux et la soirée se déroule soit à Toulouse soit à Bordeaux.

Pour l'année 2023, les Trophées de la Com. Sud-Ouest pilotés par l'APACOM seront remis à l'occasion d'une soirée de gala, le **mardi 21 novembre** à partir de 19H00, à Bordeaux.

« Les organisateurs » désignent l'APACOM et le Club de la Com dans le présent règlement.

1. MODALITÉS DU CONCOURS

Conditions de candidature

Ce concours créatif s'adresse à tous les étudiants des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, quelle que soit leur formation suivie.

Les étudiants peuvent participer à titre individuel ou se constituer en groupes.

Consultation du brief

Le brief est disponible gratuitement et sur simple demande via le mail suivant :

contact@tropheesdelacom.so

Objet

L'objet du brief est de réaliser une campagne d'affichage pour un appel aux dons en faveur de l'association Colosolidaire afin de financer des vacances pour des enfants défavorisés.

Rendu

Pour candidater les étudiants devront renvoyer par mail à contact@tropheesdelacom.so un dossier comprenant 3 parties **date limite de réception le 27 OCTOBRE 2023.**

- des infos administratives (nom, prénom, mail, téléphone, école, formation suivie)
- leur(s) création(s) au format jpg, png ou pdf
- un argumentaire présentant leurs choix créatifs

Dotation

La campagne lauréate sera réellement réalisée et diffusée via une campagne d'affichage.

Frais

La participation au concours est totalement gratuite.

Seuls les frais de transport, en cas de sélection pour venir présenter au jury, restent à la charge du participant.

2. JURY ET ÉTAPES DE SÉLECTION

Jury

Le jury sera composé de professionnels de la communication et du client final :

- 1 membre de l'APACOM
- 1 membre du Club de la Com
- 1 membre de JC Decaux
- 1 membre de Bordeaux Mécène Solidaire
- 1 membre de ColoSolidaire

Présélection :

Après validation administrative, les dossiers seront soumis aux membres du jury qui évalueront les dossiers selon les critères suivants :

- Créativité
- Cohérence & pertinence : adéquation avec la problématique, le brief
- Qualités d'exécution (Craft)
- Responsabilité : prise en considération des aspects sociétaux et environnementaux dans la conception et l'exploitation de la campagne et/ou action de communication
- Efficacité : capacité à émouvoir et/ou à toucher la cible

Chacun des critères est à évaluer de 1 (note la plus faible) à 10 (note la plus haute)

Une note sur 50 est ainsi établie. Les 5 dossiers ayant obtenu les meilleures notes seront invités à venir présenter leur création lors d'un grand oral qui aura lieu le 21 novembre à 18h.

L'annonce des 5 dossiers retenus aura lieu le lundi 13 novembre.

Les 5 étudiants ou groupes seront invités pour participer à la soirée.

Grand oral :

Le 21 novembre, à partir de 18h et selon un ordre établi sur place, chaque candidat aura 10 minutes (questions du jury comprises) pour présenter son dossier.

À l'issue des 5 passages, le jury se réunira pour délibérer et annoncer la campagne lauréate.

3. RESPONSABILITÉ / PROMOTION

L'étudiant(e) lauréat(e) s'engage à participer à toute action promotionnelle (reportages écrits, audiovisuels ou informatiques, expositions, ...) lancée par les organisateurs.

La campagne sera notamment valorisée à travers les canaux suivants :

- Le site www.tropheesdelacom.so dans la rubrique Actualité
- Les réseaux sociaux des Trophées de la Com, de l'APACOM et du Club de la Com

Les organisateurs dégagent toute responsabilité dans le cas où le concours devrait être modifié, reporté ou annulé.

La participation aux Trophées de la Com. Sud-Ouest 2023 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de recours quant aux résultats.

- Les lauréats ne pourront prétendre à d'autres lots que ceux indiqués dans le présent règlement.
- Les candidats et lauréats ne pourront prétendre à aucune rémunération liée aux droits d'auteur / droits d'image.

4. RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le règlement du concours est disponible à toute personne qui en ferait la demande, à titre gratuit sur simple demande à : contact@tropheesdelacom.so

Fait à Bordeaux, le 27 juillet 2023

Laëtitia Richez
Présidente de l'APACOM

Frédéric Armand
Président du Club de la Com